

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

sur

LA BROCHURE EXPLICATIVE DU PROGRAMME F.C.A.C.
POUR L'EXERCICE FINANCIER
1977/1978



Kei 2

360200
0076021

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

sur

LA BROCHURE EXPLICATIVE DU PROGRAMME F.C.A.C.
POUR L'EXERCICE FINANCIER
1977/1978

Avis no 76.2

Québec, le 16 septembre 1976

RECEIVED 1976 SEP 16 10 11 AM
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
1000 AVENUE DE LA PRAIRIE
QUÉBEC, QUÉBEC

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	1
2. Recommandation générale	1
3. Recommandation particulière concernant l'implantation du volet "programme majeur"	2

1. Introduction

Au mois d'août 1976, le ministère de l'Education, sans contact avec le Conseil des universités et sa Commission de la recherche universitaire, mettait en circulation la brochure explicative pour lancer le programme F.C.A.C. pour l'exercice financier 1977-1978. Au cours des années précédentes, le Conseil des universités était consulté, par l'intermédiaire de sa Commission de la recherche, sur le contenu de la brochure explicative, avant que les règles définitives régissant l'attribution des subventions de recherche ne soient publiées officiellement. Le Conseil déplore que cette procédure n'ait pas été respectée cette année, et que sa participation au mécanisme des choix élaborés n'a pu être mise à profit. Il le déplore d'autant plus que des changements importants sont annoncés dans cette brochure et que ceux-ci semblent s'être inspirés, en partie, des travaux en cours à la Commission et au Conseil. A cet effet, d'ailleurs, le Conseil des universités prévoit présenter incessamment un avis à l'intention du ministre sur les éléments du programme F.C.A.C.

Dans le présent avis le Conseil, en plus de recommander qu'à l'avenir la Commission de la recherche soit consultée sur le contenu de la brochure explicative du programme F.C.A.C., propose que des éclaircissements soient apportés à cette brochure dans les meilleurs délais.

2. Recommandation générale

ATTENDU que la Commission de la recherche universitaire est habituellement consultée sur le contenu de la brochure explicative du programme F.C.A.C. avant qu'elle ne soit officiellement publiée;

ATTENDU que le ministère a apporté des modifications importantes au programme F.C.A.C. et en informe les intéressés par l'intermédiaire de la brochure explicative 1977-1978;

ATTENDU que les modifications énoncées reposent, en partie sur le résultat des travaux de la Commission,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 1

(QU'à l'avenir la Commission de la recherche universitaire
 (soit consultée sur le contenu de la brochure explicative
 (du programme F.C.A.C., avant que le ministère n'arrête
 (les règles gouvernant l'attribution des subventions de
 (recherche.

3. Recommandation particulière concernant l'implantation du volet "programme majeur"

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier graduellement le programme F.C.A.C. en effectuant pour la ou les premières années des expériences pilotes et en limitant au début l'accès aux nouveaux volets;

ATTENDU que l'évolution d'un programme doit être telle que l'on puisse y insérer graduellement des modifications basées sur l'expérience acquise;

ATTENDU que le document du ministère préconise la disparition du volet "centre" sans qu'il y ait augmentation substantielle de la subvention générale permettant aux universités de subvenir à l'infrastructure de leurs centres de recherche;

ATTENDU que le personnel des centres de recherche doit jouir d'une certaine continuité si l'on veut y établir un climat propice à la recherche;

ATTENDU le peu de temps dont disposent certains centres pour s'ajuster aux nouvelles directives du ministère;

ATTENDU que la proposition du ministère de regrouper toutes les activités se rapportant à la fois à un axe et à un thème définis risque de conduire à des regroupements artificiels,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 2

(QUE le ministère de l'Education précise immédiatement
 (auprès des universités les éléments suivants de la
 (brochure explicative:

(
 (1. l'introduction du volet "Programme majeur" se
 (fera de façon progressive et sur une base ex-
 (périmentale au moins pour la première année;
 (

- (
 (2. les autres volets du programme F.C.A.C. ne seront
 (pas affectés par l'introduction de ce nouveau
 (volet pour l'année 1977-1978, et l'on maintiendra
 (pour l'année considérée l'hypothèse des priorités
 (thématiques à l'intérieur du volet "équipes";
 (
- (3. les demandes de subventions de "programmes majeurs"
 (seront limitées à trois par université pour l'année
 (1977-1978;
 (
- (4. l'évaluation des demandes de subventions soumises
 (par l'intermédiaire du volet "programme majeur"
 (sera confiée à un seul comité (différent du Comité
 (conseil), dont l'une des tâches importantes sera de
 (développer une critériologie adéquate pour ce vo-
 (let et qui devra consulter des experts extérieurs
 (pour l'évaluation de la qualité des travaux. Ce
 (comité unique impliquera d'une façon importante
 (des utilisateurs des résultats de recherche;
 (
- (5. ce nouveau volet pourra, dans certains cas, dépasser
 (les limites imposées par les axes et les priorités
 (thématiques;
 (
- (6. la disparition éventuelle de volet "centres de re-
 (cherche" se fera de façon progressive et selon un
 (plan qui sera porté à la connaissance des intéressés;
 (plus particulièrement les cinq centres dont la sub-
 (vention triennale d'infrastructure se termine en
 (1976-1977, c'est-à-dire:
 (- le Centre de recherche sur le Moyen-Nord (Univer-
 (sité du Québec à Chicoutimi)
 (- le Centre d'études nordiques (Université Laval)
 (- le Centre de la Northern Studies in Research
 ((Université McGill)
 (- le Centre de recherche en optique et laser
 ((Université Laval)
 (- le Centre d'ingénierie nordique (Ecole polytech-
 (nique)
 (sont habilités à soumettre pour la période 1977-1978
 (les demandes habituelles de soutien à l'infrastructure
 (de centre;
 (
- (7. l'échéance de la présentation de "programmes ma-
 (jeurs" sera reportée jusqu'au 1er novembre 1976.
 (

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
 Ministère de l'Éducation
 1035, de la Chevrotière, 11e
 Québec, G1R 5A5

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8^e étage
Québec



Gouvernement du Québec
**Conseil
des universités**